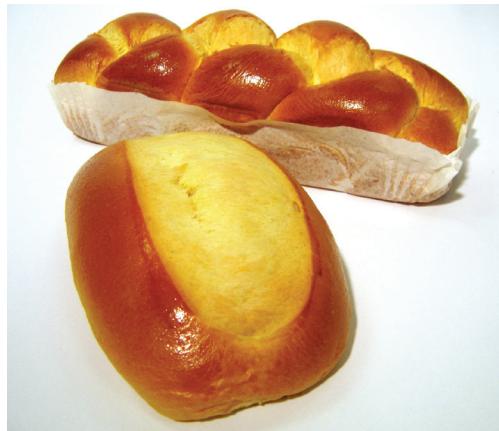




Le bimestriel d'information de la Commune de JARD-sur-MER



Source photo : «Vendée Qualité»

## PARLONS TRADITION ! LA GÂCHE DE PÂQUES...

La gâche de Pâques également appelée « gâche vendéenne », existe depuis le Moyen-âge. A cette époque chaque famille fabriquait sa gâche pour les moments de fêtes, comme les baptêmes, communions, mariages mais elle était aussi faite à l'occasion des fêtes pascales. Pendant la période pascale, la fabrication de gâche permettait d'utiliser l'abondance d'œufs, non utilisés pendant le carême.

La « gâche vendéenne », se fait connaître du reste de la France, grâce à l'association des « Vendéens de Paris ». En 1949 après la fin de la Seconde Guerre Mondiale, ils organisent une vente de charité de produits vendéens au profit des prisonniers de guerre, ce qui permit par la suite la distinction entre la « brioche Parisienne » et la « brioche vendéenne ».

## ET LES FOURS DE VILLAGE...

Les fours de village, aussi appelés « four banal », étaient des lieux de convivialité au service de la population, bien qu'ils étaient principalement utilisés par les boulanger, autrefois appelés « fourniers ». On y cuisait le pain pour tous. Chacun amenait son pain prêt à cuire... C'était l'occasion de se retrouver ensemble et d'échanger.

Il était coutume de cuire son pain pour une semaine ou deux. Des gros pains bien garnis de mie sous une croûte épaisse afin de permettre la meilleure conservation naturelle possible. Le four ne servait pas que pour le pain, il pouvait bien évidemment servir pour les brioches et gâches vendéennes !

C'est aussi par crainte des incendies que les fours collectifs forment une construction indépendante des autres habitations.

Jard sur Mer possède un four banal, à côté de l'Espace Culturel, lequel n'était pas à disposition des habitants puisqu'il était dans l'enceinte d'une ancienne propriété. Cependant son fonctionnement et son architecture reprennent le même principe que les autres fours de village.



### RECETTE DE LA GÂCHE

#### Ingrédients :

- > 1c à soupe de crème fraîche
- > 1c à café d'extrait de vanille
- > 1c à café d'eau de fleur d'oranger
- > 1/2c à café de sel
- > 110g de beurre demi-sel (mou)
- > 110g de sucre
- > 20g de levure de boulanger fraîche
- > 120ml de lait
- > 2 œufs (+ 1 pour la dorure)
- > 550g de farine type T55

#### Préparation :

- > Mettre tous les ingrédients sauf le beurre dans le bol de votre robot ou dans un saladier. Avec le crochet, pétrir environ 2 minutes à vitesse moyenne.
- > Ajouter ensuite le beurre coupé en morceaux et pétrissez de nouveau pendant 2 minutes.
- > Sortir la pâte de votre bol ou saladier et mettez là dans un cul de poule. Filmer et laisser lever environ 1h30 dans le four réglé à 50°. Elle doit doubler de volume.
- > Rabattre la pâte sur un plan de travail fariné, et la façonner en oval sur une plaque de four recouverte d'une feuille de papier sulfurisé. Laisser lever à nouveau 30 minutes.
- Préchauffer votre four à 160°
- > Badigeonner avec l'œuf battu la surface de la gâche à l'aide d'un pinceau alimentaire, la grigner sur toute sa longueur.
- > Enfourner pour 45 minutes.

### SOMMAIRE

#### Pleins phares sur ..

- La loi NOTRe : Ce qui nous attend pour 2017
- Incivilité

#### Actualités

- La carte d'accès aux bornes de recharge SyDEV devient payante
- Le passage à la télévision HD
- Travaux en cours

#### Vie quotidienne :

- Un coup d'oeil sur les TAP
- Sortie Pédagogique
- Activités Jeunesse
- Le Secours Catholique

# PLEINS PHARES SUR... 2

## Loi NOTRe :

### CE QUI NOUS ATTEND D'ICI 2017

Cette loi, Nouvelle Organisation Territoriale de la République, adoptée le 7 août 2015 va modifier le schéma organisationnel des collectivités en France.

Il s'agit d'y voir un renforcement de l'intercommunalité par la loi NOTRe en transférant les compétences des communes vers les intercommunalités pour mutualiser davantage.

Concrètement, c'est donc la Communauté de Communes du Talmondais qui va gérer ces compétences en lieu et place des communes.

#### > Développement économique & Tourisme

Les premières compétences à être transférées sont le « développement économique », avec la gestion des zones artisanales, industrielles, portuaires...



et le « tourisme », de la promotion du tourisme à la gestion des Offices de Tourisme sur l'ensemble du territoire du Talmondais.

Un calendrier très serré nous est imposé puisqu'il s'agira de mettre en place ce transfert de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

En 2018 et 2020 suivront, respectivement, les compétences «Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)» et «l'eau et l'assainissement».

UNE POPULATION MINIMUM DE 15 000 HABITANTS...

La loi NOTRe impose aux Communautés de Communes un seuil minimum de population de 15 000 habitants. Bien que la Communauté de Communes du Talmondais ne soit pas directement concernée avec ses 20 000 habitants, il n'en est pas de même pour le territoire du Moutierrois qui est dans l'obligation de se rattacher à un autre territoire.

Le Préfet propose donc de réunir le Talmondais et le Pays Moutierrois dans une seule communauté de plus de 32 000 habitants sur 20 communes.

La décision finale de création de ce nouveau territoire sera entérinée avant l'été, pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2017.



## INCIVILITÉ

Ce mot désigne un comportement qui ne respecte pas une partie ou l'ensemble des règles de vie en communauté.

Victime de dégradations gratuites, d'actes de vandalisme, la ville de Jard sur Mer n'est pas épargnée. Les bâtiments touchés sont la capitainerie, les sanitaires publics, la salle omnisports et autres vestiaires et équipements sportifs.

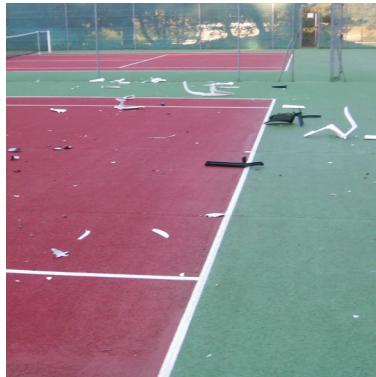
Il en va de bris de vitres, éclatement de cuvettes WC, arrachage de portes, tags...

Ces actes gratuits de certains individus ont un coût. Pour 2015, le montant de ces détériorations volontaires s'élève à 5 200 €. Si les assurances remboursent une partie, le reste est à la charge du contribuable jardais.

Nécessaires aux habitants, associations et visiteurs, nous comptons sur la civilité de tous pour maintenir en bon état ces infrastructures.



Capitainerie



Terrain de tennis

Pense Bête...

L'Association Onco Plein Air met en place l'Opération toutes pompes dehors, permettant ainsi à des jeunes malades (atteints du cancer ou de la leucémie âgés de 10 à 20 ans) de partir en vacances d'été et d'améliorer leur qualité de vie.

L'opération consiste à donner des chaussures usagées et portables lors d'une collecte.

Cette collecte sera organisée du Lundi 7 Mars au Samedi 19 Mars 2016 à la mairie de Jard sur Mer.

« Une paire de chaussures donnée c'est un sourire retrouvé ! »

OPÉRATION  
TOUTES  
POMPES  
DEHORS  
AOPA  
www.aopanantes.fr

POUR OFFRIR UN SEJOUR D'ÉTÉ À DES ENFANTS MALADES, DONNER DES CHAUSSURES USAGÉES ET PORTABLES

UNE PAIRE DE CHAUSSURES DONNÉE,  
C'EST UN SOURIRE RETROUVÉ !



## LA CARTE D'ACCÈS AUX BORNES DE RECHARGE SYDEV DEVIENT PAYANTE

Pour leur première année de fonctionnement, les bornes de recharge électrique du SyDEV ont été mises gratuitement à disposition.

Pour accéder à ces bornes, il faut s'équiper d'un badge d'accès auprès du SyDEV. Badge qui depuis le 1er Février

2016, s'obtient en contrepartie d'un forfait annuel de 10 euros. Ce dernier permet de recharger son véhicule sans limite 24h/24 et 7j/7 pour l'année 2016.

Vous pouvez retrouver une de ces bornes derrière le bâtiment de la Police Municipale, rue Biaillé de Langibaudière.

**Plus de renseignements au 02.51.45.88.00 ou sur [www.sydev-vendee.fr](http://www.sydev-vendee.fr)**



Le service de recharge devient payant en 2016 : 10 euros par badge

## LE PASSAGE À LA TÉLÉVISION HAUTE DÉFINITION

Vous avez sans doute entendu parler du passage de la TNT à la haute définition dans la nuit du 4 au 5 avril prochain.

Ce changement pourrait malheureusement entraîner le non fonctionnement de votre télévision. C'est pourquoi, nous vous donnons un complément d'informations à ce sujet.

Pour vérifier si votre télévision sera compatible à ce changement c'est simple: Allumez votre télévision, placez-vous sur la chaîne numéro « 7 » ou « 57 », ensuite regardez si le logo en haut à gauche de votre écran est accompagné du petit sigle « HD », comme ceci « Arte HD ».

Si ce n'est pas le cas, ne vous affolez pas ! Changer de télévision n'est pas nécessaire, il suffit de vous équiper d'un adaptateur « TNT HD » (à partir de 25€).

L'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) et l'Etat ont mis en place des solutions pour ceux qui ne peuvent pas se permettre d'investir dans un tel changement :

- > Une aide financière de 25 euros pour l'acquisition d'un équipement HD pour les téléspectateurs dispensés de la contribution à l'audiovisuel public ne recevant la télévision que par l'antenne rétateau.

> Quant aux personnes âgées de plus de 70 ans ou ayant un handicap supérieur à 80%, une aide gratuite à domicile est ouverte depuis le 28 janvier 2016. En partenariat avec la poste, les facteurs pourront intervenir pour installer leur équipement TNT HD.



## TRAVAUX EN COURS

### La remise en forme du Parcours de Santé !



Sur une distance de 1 760m, le parcours de santé, que l'on trouve face à la salle de sports, est remis à neuf par l'ONF (financé par la commune et le département) pour le plaisir des sportifs, ou promeneurs, que vous soyez petits ou grands ! L'occasion pour chacun de venir redécouvrir la promenade dans la forêt de Jard.

### De nouveaux conteneurs enterrés.



Des conteneurs enterrés, d'une plus grande contenance et en remplacement des anciens ont été installés au parking du Fief l'Abbesse. Ce point de tri installé par la communauté de communes, permet la collecte du tri sélectif et de vos ordures ménagères, notamment pour les résidents secondaires. Cet équipement ne doit pas remplacer la collecte en porte-à-porte.

### Visite des élus à la Maison des Associations



Fin janvier, les élus se sont retrouvés sur le site de la Maison des Associations. M. Luc ROBIN, l'architecte du projet leur a expliqué l'avancement des travaux de la deuxième tranche du bâtiment.

## UN COUP D'OEIL SUR LES T.A.P.

Les Temps d'Activités Péri-éducatives, mis en place suite à la réforme des rythmes scolaires, permettent cette année aux enfants de découvrir ce qui les entoure.

En effet, le thème de leurs activités était les « 5 sens », à raison d'un sens par semaine. Les élèves ont donc été amenés à participer à des jeux ludiques, leur permettant d'approfondir leurs connaissances et celles de leur environnement, de mettre en avant les sensations qu'ils ont ressenties, tout en abordant les notions du handicap.

« Les risques quotidiens » ont également été abordés lors des TAP. Les élèves de l'école Jacques TATI, ont eu la chance de découvrir le métier de pompier volontaire, de visiter la caserne des pompiers Jardais, mais aussi d'apprendre à adopter le bon comportement face aux risques qui les entourent quotidiennement.



## LE SECOURS CATHOLIQUE

Le Secours Catholique a pour mission d'accueillir, d'écouter, d'aider et d'accompagner les personnes en difficulté ou exclues, sans distinction de nationalité, de religion ou autre.

Le Secours Catholique propose son aide pour ceux qui le souhaitent, les premier et troisième samedis de chaque mois à Jard sur Mer. Mais aussi à Talmont St Hilaire les deuxième et quatrième samedis de chaque mois.

### > Jard sur Mer :

29 rue Georges Clemenceau (presbytère)  
de 10h à 12h.

### > Talmont St Hilaire :

Ancienne Gendarmerie – de 10h à 12h

Pour plus d'informations, veuillez appeler le  
02.51.98.96.09

## SORTIE PÉDAGOGIQUE

L'école Saint Joseph a visité la Mairie Jardaise lors d'une sortie scolaire pédagogique. Les élèves de CM2 ont pu circuler entre les différents bureaux, où une présentation de chaque service les attendait. Cette visite, accompagnée de madame le Maire, leur a permis de répondre à leurs questions, de comprendre le fonctionnement d'une Mairie mais aussi de voir les différents services qui la composent.



## ACTIVITÉS JEUNESSE

### LE CARNAVAL

Le samedi 5 Mars 2016, se déroulera le carnaval des écoles, dans le centre-ville de Jard sur Mer. Cet événement regroupera l'école publique Jacques Tati et l'école privée Saint Joseph.



## LES PARCOURS DU COEUR

Les deux écoles Jardaises seront réunies le vendredi 1er avril 2016, pour la journée du Parcours du Coeur. Cette journée sera animée par des activités sportives et un repas spécifique, afin que les enfants apprennent par des gestes simples à prendre « soin de leur cœur ».

## PROCHAINES MANIFESTATIONS

(sous réserve de modifications)

### MARS

**Samedi 5**

10h00 - Carnaval des écoles – Centre ville  
12h30 - Repas dansant de l'UNC – Grande salle

20h30 - Représentation Théâtrale – Cinéma  
13h30 - Belote des Amis Jardais – Grande salle

20h30 - Représentation Théâtrale – Cinéma  
20h30 - Représentation Théâtrale - Cinéma

14h30 - Représentation Théâtrale - Cinéma  
20h30 - Représentation Théâtrale – Cinéma

20h30 - Représentation Théâtrale - Cinéma  
14h30 - Représentation Théâtrale – Cinéma

Journée - Vide Grenier de Danses & Cie  
Grande salle

20h30 - Représentation Théâtrale – Cinéma  
19h00 - Loto de l'Amicale des Employés Municipaux – Grande salle

**Mardi 22**

**Samedi 26**

### AVRIL

**Vendredi 1**

Journée - Parcours du Cœur Scolaire

Salle Omnisports

Journée - Vide Grenier de l'Amicale Laïque  
Grande salle

**Dimanche 3**

8h00 - Rando Jardaise de l'Office de Tourisme

Grande salle

**Dimanche 17**

20h00 - Soirée dansante de l'OGEC

Grande salle

**Samedi 23**

9h00 - Porte ouverte de l'école St Joseph

**Samedi 30**